

ARTICLE PRÊT À L'EMPLOI

Sujet : Bons réflexes à adopter et mise à jour des informations personnelles pour les étudiants

Destination : Intranet/Emailing/Newsletter



Vous entrez dans l'enseignement supérieur ?

Pensez à votre protection sociale ! Vous êtes maintenant autonome sur la gestion de votre santé !

Cette année importante marque de nombreux changements notamment sur votre protection sociale que vous gérez maintenant en toute autonomie. Adoptez les bons réflexes pour être vite et bien remboursé !

Les bons réflexes à adopter

Pour garantir la bonne prise en charge de vos frais de santé et être vite et bien remboursé, voici les bons réflexes à adopter :

- **Mettre à jour la carte Vitale** (une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou en pharmacie). Cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- **Télécharger l'application e-carte vitale**. Elle vous permet d'accéder depuis votre smartphone aux mêmes services que la carte Vitale physique, mais aussi à de nouvelles fonctionnalités.
- **Ouvrir un compte ameli** (sur l'appli Compte ameli ou sur ameli.fr). Il permet de suivre ses remboursements, modifier ses informations personnelles et accéder à l'ensemble des services en ligne.
- **Remplacer le relevé d'identité bancaire (RIB)** de son parent par son propre RIB, une fois son compte ameli créé pour obtenir le remboursement de ses frais de santé.
- **Déclarer un médecin traitant** pour s'assurer d'un meilleur suivi médical. Il propose des soins adaptés et oriente l'étudiant vers un spécialiste si besoin. De plus, les soins sont mieux remboursés.
- **Adhérer à une complémentaire santé** pour compléter le remboursement de l'Assurance Maladie et diminuer le reste à charge.

[Pour en savoir plus](#)

La mise à jour des informations personnelles

A chaque changement de situation, il est essentiel d'informer votre caisse d'assurance maladie et de mettre à jour vos informations personnelles pour bénéficier du suivi optimal de vos démarches de santé (changement de coordonnées postales ou bancaires, de nom, d'adresse mail, de numéro de téléphone...).

Vous venez d'avoir 18 ans ?

Le passage à la majorité est une étape importante et il est synonyme d'évolution en passant du statut d'ayant droit à celui d'assuré : vous gérez désormais votre santé et n'êtes plus rattaché à vos parents.



Sur le [compte instagram @mes_tips_sante](#) de l'Assurance Maladie, trouvez toutes les infos pour prendre en main ta santé sans prise de tête !



Le **e-learning santé jeunes** est un outil d'autoformation ludique intégrant capsules vidéos, quiz et jeux pour te permettre d'acquérir des connaissances sur la Sécurité Sociale et faciliter tes démarches d'accès à la santé.

Retrouvez l'ensemble des canaux d'information et de contact de l'Assurance Maladie

ameli.fr pour s'informer sur l'actualité, les droits et les démarches, les remboursements, la santé

Le [compte ameli](#) pour accéder à tous les services de son espace personnel

Le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
En accueil de la [caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence](#)



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun